



COMMUNE DE LAHONCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Eléments de contexte

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2021 du budget principal de la commune et des budgets annexes. Dans un contexte financier contraint par le recul des dotations de l'Etat, le budget primitif 2021 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif 2021 a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Conseil Départemental, des autres Collectivités et des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) chaque fois que possible.

Les présents budgets décrivent l'ensemble des crédits pour l'année 2021, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Selon l'INSEE, la population totale de la Commune de Lahonce s'élevait à 2 516 habitants au 1^{er} janvier 2021.

1) Budget primitif 2021 du budget principal de la Commune

Le budget primitif de l'exercice 2020 est voté par le conseil municipal le 06 avril 2021 et s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 527 859.21€	2 527 859.21€
Section d'investissement	2 173 346.60€	2 173 346.60€

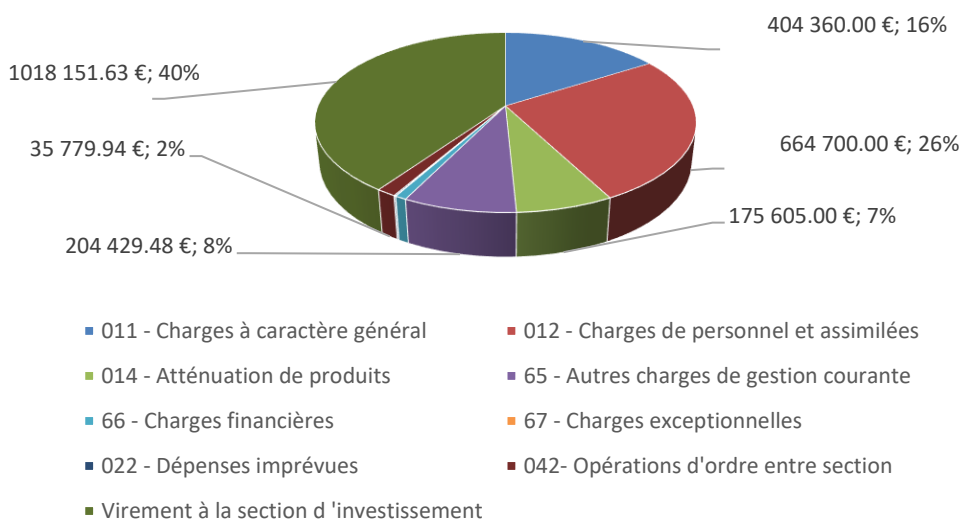
Dotations de l'Etat à la commune de Lahonce

A ce jour, la Commune de Lahonce n'a pas connaissance des montants des dotations de l'Etat.

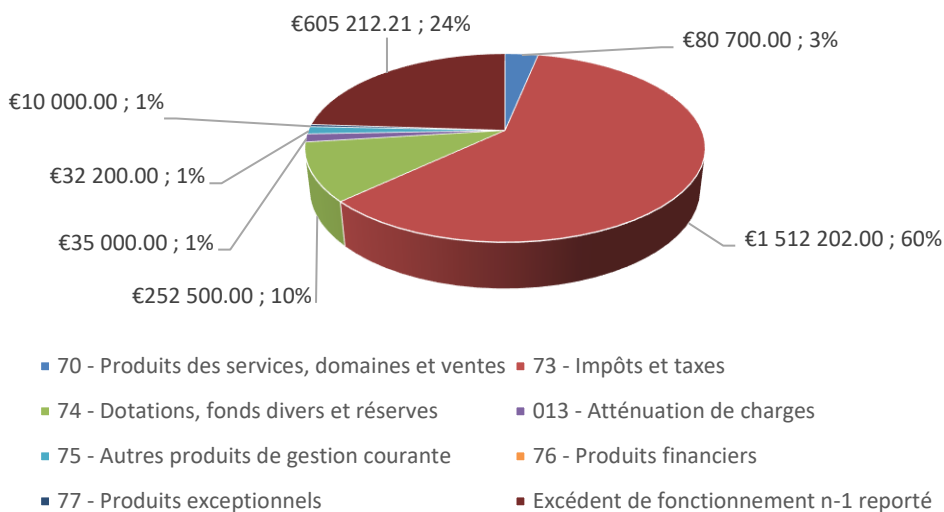
Présentation synthétique du budget primitif du budget principal de la commune 2021 - Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	404 360.00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	80 700.00 €
012 - Charges de personnel et assimilées	664 700.00 €	73 - Impôts et taxes	1 512 202.00 €
014 - Atténuation de produits	175 605.00 €	74 - Dotations, fonds divers et réserves	252 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	204 429.48 €	013 - Atténuation de charges	35 000.00 €
66 - Charges financières	20 833.16 €	75 - Autres produits de gestion courante	32 200.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	76 - Produits financiers	45.00 €
022 - Dépenses imprévues	3 000.00 €	77 - Produits exceptionnels	10 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 473 927.64 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 922 647.00 €
042- Opérations d'ordre entre section	35 779.94 €		
Virement à la section d'investissement	1 018 151.63 €	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	605 212.21 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	2 527 859.21 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	2 527 859.21 €

Charges de la section de fonctionnement

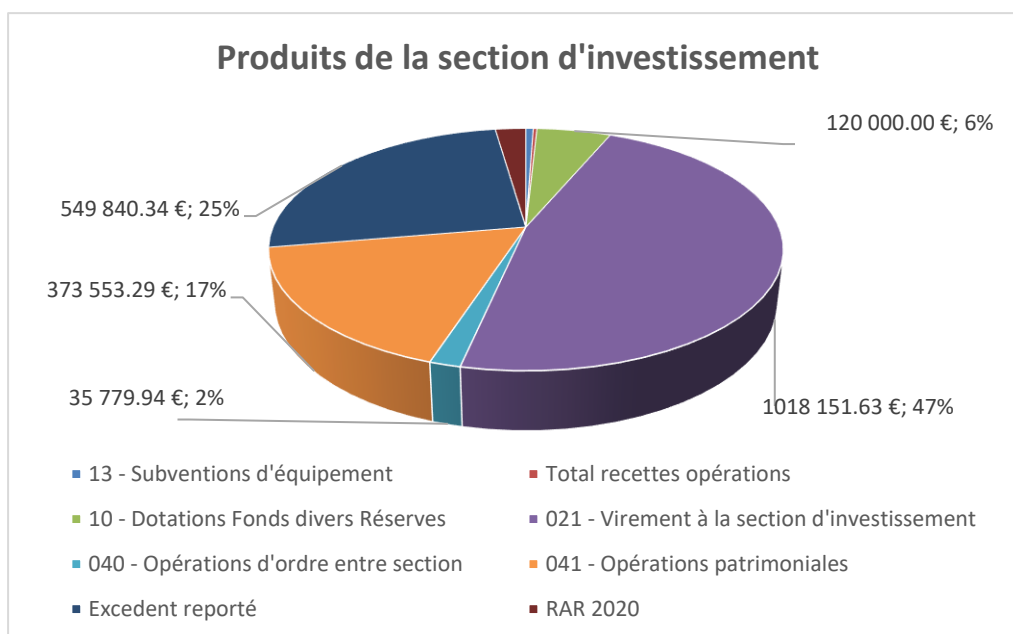
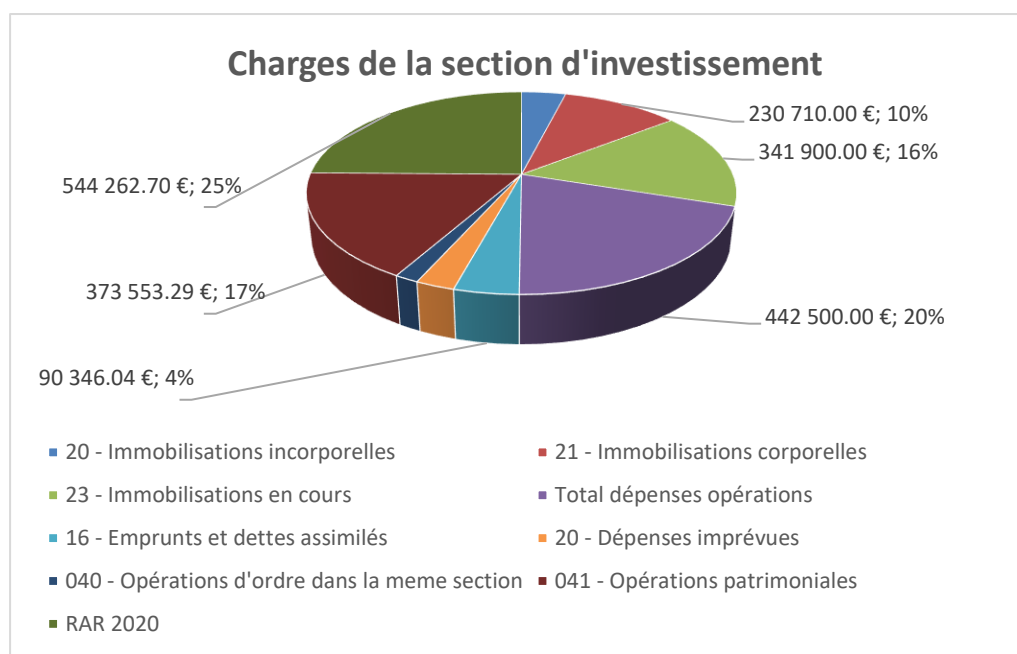


Produits de la section de fonctionnement



Présentation synthétique du budget primitif du budget principal de la commune 2021 Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHARGES		PRODUITS	
20 - Immobilisations incorporelles	101 100.00 €		
21 - Immobilisations corporelles	230 710.00 €		
23 - Immobilisations en cours	341 900.00 €	13 - Subventions d'équipement	12 000.00 €
Total dépenses opérations	442 500.00 €	Total recettes opérations	14 524.40 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 116 210.00 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	26 524.40 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	90 346.04 €	10 - Dotations Fonds divers Réserves	120 000.00 €
20 - Dépenses imprévues	48 974.57 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	120 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	139 320.61 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	146 524.40 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 255 530.61 €	021 - Virement à la section d'investissement	1 018 151.63 €
040 - Opérations d'ordre dans la meme section	33 600.00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	35 779.94 €
041 - Opérations patrimoniales	373 553.29 €	041 - Opérations patrimoniales	373 553.29 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	1 629 083.90 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	1 574 009.26 €
		Excedent reporté	549 840.34 €
RAR 2020	544 262.70 €	RAR 2020	49 497.00 €
TOTAL	2 173 346.60 €	TOTAL	2 173 346.60 €



Les principaux programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal de la commune

	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
Electrification	387 500.00 €	277 244.29 €	664 744.29 €
Voiries	150 000.00 €	98 603.40 €	248 603.40 €
Ad'AP	8 100.00 €	17 330.00 €	25 430.00 €
Restauration Mobiliers inscrits abbaye	17 151.00 €	40 000.00 €	57 151.00 €
Abris bus	48 600.00 €	3 600.00 €	52 200.00 €
Aire de jeux	60 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €
Projet structurant Plaine Arbéou	160 000.00 €	14 940.00 €	174 940.00 €
Embellissement	15 000.00 €	3 482.18 €	18 482.18 €
Etude centre Bourg	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Equipeement mobilier service administratif	28 000.00 €	0.00 €	28 000.00 €
Travaux nouveau cimetière	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €

Les trois phases d'enfouissement des réseaux électriques seront désormais achevées. Cette année est marquée par un nouveau projet d'investissement, l'aménagement des accès et parkings de la plaine Arbéou. La Commune a obtenu un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération concernant le projet plaine Arbéou. La Commune continue à s'engager avec l'association Les Amis de l'Abbaye et le Conseil Paroissial dans la restauration du mobilier inscrit de l'abbaye.

Le montant annuel alloué aux travaux de voirie passe de 100 000€ à 150 000€.

Une aire de jeux au lotissement l'Orée du bois sera également réalisée.

Montant des subventions demandées en 2021

	Ministère de l'Intérieur	DETR	DRAC	Département	CAPB	Autres	TOTAL
Création voies piétonnes et enfouissement des réseaux	-	-	-			5000.00€ (Orange)	5 000.00 €
Travaux Abbaye + Restauration Mobiliers inscrits abbaye	-	-	6 000.00 €	-	-	8524.40€ (Conseil paroissial + Amis de l'Abbaye)	14 524.40 €
Ad'AP					8 000.00 €		8 000.00 €
Abris bus				Montant inconnu à ce jour			0.00 €
Aire de jeux		24 408.00 €					24 408.00 €
Projet structurant Plaine Arbéou					41 497.00 €		41 497.00 €

Endettement de la commune

En 2021, le remboursement annuel de la dette globale est opéré commune suit :

	Capital	Intérêts	TOTAL	Capital restant dû
Remboursement de la dette bancaire	89 688.70 €	20 542.37 €	110 231.07 €	393 719.47 €
Remboursement de la dette SDEPA	3 313.03 €	1 259.58 €	4 572.61 €	25 346.46 €
TOTAL	93 001.73 €	21 801.95 €	114 803.68 €	419 065.93 €

La commune rembourse sur son budget 6 emprunts, l'un d'entre eux arrivera à échéance en 2022, deux autres en 2025 et les trois autres en 2027.

Refonte de la fiscalité locale

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. À compter de cette date, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si environ 80 % des foyers fiscaux n'acquittent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020, les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023. Le produit de la taxe d'habitation acquitté par ces redevables en 2021 et en 2022 est perçu par l'État.

Chaque commune et chaque EPCI à fiscalité propre sera compensé à l'euro près de sa perte individuelle de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Chaque commune bénéficie d'une compensation égale à la somme des éléments suivants :

- La multiplication entre les bases de taxe d'habitation sur les résidences principales déterminées au titre de 2020 sur le territoire de la commune et le taux communal de la taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune ;
- Les compensations d'exonération de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune ;
- La moyenne des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis entre 2018 et 2020 au profit de la commune.

Cette compensation évoluera chaque année en fonction de la dynamique des bases de TFPB de chaque commune et du taux de TFPB qu'elles adopteront.

La taxe d'habitation sur les résidences principales perçue par une commune ne coïncide pas avec le montant de TFPB départementale précédemment perçue par le département sur son territoire. Par conséquent, le transfert de la TFPB des départements aux communes aurait, sans mécanisme de correction, créé une surcompensation ou une sous-compensation.

Le coefficient correcteur permet de faire la comparaison entre les ressources perçues avant et après la refonte de la fiscalité locale.

Niveau des taux d'imposition

En application de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'état fiscal 1259 pour 2021 pour la Commune de Lahonce présente les ressources à compenser et les ressources de compensation, les produits nets de la TFPB perçus en 2020 par la Commune et le Département sur la commune.

Pour la Commune de Lahonce, le coefficient correcteur est supérieur à 1, traduction d'une situation de sous-compensation.

Nature impôts	Taux 2021	Bases 2021 prévisionnelles	Produit 2021 attendu
Taxe foncière bâti	31.16 %	2 909 000	906 444.00€
Taxe foncière non bâti	55.99 %	35700	19 988.00€
		TOTAL	926 432.00€

Personnel :

La commune compte 5 agents titulaires au sein du service administratif, dont 4 postes au sein du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C) et un poste au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A).

La commune compte au sein des services techniques 5 agents titulaires dont 4 postes de catégorie C au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques et un poste de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Au sein de l'école la commune compte 3 agents titulaires de la filière sociale du cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (catégorie C) et 2 agents titulaires à temps non complet de la filière technique du cadre d'emploi des adjoints techniques.

2) Budget primitif 2021 du budget annexe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le budget primitif du budget annexe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'exercice 2021 est voté par le Conseil Municipal le 06 avril 2021, et s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	296 932.00€	296 932.00€
Section d'investissement	25 184.23€	25 184.23€

Présentation synthétique du budget primitif 2021 - Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	75 940.00 €	013 - Atténuation de charges	1 300.00 €
012 - Charges de personnel et assimilées	204 300.00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	71 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 300.00 €	74 - Dotations, fonds divers et réserves	192 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	290 540.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 222.80 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 134.00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	265 522.80 €
042 - Opérations d'ordre en section	1 258.00 €	042 - Opérations d'ordre en section	2 134.00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	6 392.00 €	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	29 275.20 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	296 932.00 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	296 932.00 €

Présentation synthétique du budget primitif 2021 - Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHARGES		PRODUITS	
		13 - Subventions d'investissement	18 000.00 €
		040 - Opérations d'ordre en section	1 258.00 €
		TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 258.00 €
21 - Immobilisations corporelles	23 050.23 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	19 258.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	23 050.23 €	021 - Virement de la section de Fonctionnement	5 134.00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	2 134.00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	- €	1068 Excédent de fonctionnement n-1 reporté	792.23 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	25 184.23 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	25 184.23 €

Personnel :

L'accueil de loisirs compte 4 agents titulaires du cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C). Par ailleurs, il y a également des agents contractuels de la fonction publique territoriale à temps non complet du cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C) pour renforcer les équipes lors des temps périscolaires et extra scolaires.

3) Budget primitif 2021 du budget annexe des Commerces

Le budget annexe des Commerces de l'exercice 2021 est voté par le Conseil Municipal le mardi 06 avril 2021 et s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	52 540.07 €	52 540.07 €
Section d'Investissement	58 788.18 €	58 788.18 €

Présentation synthétique du budget primitif 2021 - Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	3 700.00 €		
66 - Charges financières	5 826.21 €		
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	9 432.00
22 Dépenses imprévues	969.65 €	75 - Autres produits de gestion courante	21 500.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 995.86 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	30 932.00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	41 544.21 €	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	21 608.07 €
TOTAL DES DEPENSES	52 540.07 €	TOTAL DES DEPENSES REALISEES	52 540.07 €

Présentation synthétique du budget primitif 2021 - Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHARGES		PRODUITS	
20 - Immobilisations incorporelles	5 000.00 €		
21 - Immobilisations corporelles	6 800.00 €		
23 - Immobilisations en cours	13 790.26 €		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	25 590.26 €		
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 953.95 €		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	15 953.95 €	10 - DotationsFonds divers réserves	17 243.97 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	41 544.21 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	17 243.97 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	17 243.97 €	021 - Virement à la section d'investissement	41 544.21 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	58 788.18 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	58 788.18 €

Endettement du budget commerce

Un emprunt avait été souscrit en 2015 pour une durée de 20 ans avec le Crédit Mutuel pour procéder au rachat des commerces alors propriété de l'ancienne Communauté de Communes Nive-Adour. La dernière échéance surviendra en 2035.

Fait à Lahonce, le lundi 19 avril 2021

Le Maire,

Monsieur David HUGLA